



4850 euros de note de téléphone !

Par **youri bertomeu**, le **21/09/2011** à **17:38**

Bonjour,
Je suis nouveau sur ce site et j'en espère beaucoup.
Un de mes employés a utilisé son nouveau téléphone pendant ses vacances. Ce smartphone propose l'accès à internet mais le forfait n'est pas illimité.
Je reçois ce jour la note de Orange pour cette ligne 4850€.
Mon employé reconnaît les faits. Je souhaiterais lui retirer cette somme sur un échéancier de 12 mois.
Est ce légal? Dois je le prévenir autrement qu'oralement? (LAR?)...
Ne serait-ce que pour me couvrir en cas de rupture de contrat.
Merci par avance pour votre diligence, le temps passé à me répondre et vos bons conseils.
A vous lire

Par **pat76**, le **21/09/2011** à **17:50**

Bonjour
Toute sanction pécuniaire est interdite.
Si vous estimez que votre employé a commis une faute, vous devez en tirer les conséquences qui s'imposent, mais en aucun cas, vous ne pouvez faire une retenue sur son salaire sans son consentement.
Si votre salarié refusait une retenue sur salaire, vous ne pourriez pas y procéder.
Je vous conseille donc de lui soumettre un échéancier par lettre recommandée avec avis de réception et de lui faire reconnaître les faits par écrit et son acceptation du remboursement de la facture téléphonique avec sa signature.
La totalité de la facture de 4850 euros est uniquement pour l'utilisation du téléphone pendant les congés de votre salarié ou une partie de cette facture est due également à son activité professionnelle?

Par **youri bertomeu**, le **22/09/2011** à **07:54**

Merci beaucoup pour cette réponse. Je ne souhaite pas me séparer de mon employé mais je ne veux pas non plus laisser passer cette faute. Sur la facture détaillée je vais soustraire le temps de téléphone potentiellement à usage pro et lui présenter la douloureuse avec un échéancier qu'il dérange me signer. Ça paraît correct? Dans tous les cas je vous remercie pour votre réponse. Youri

Par **big bob**, le 20/05/2012 à 00:18

Si tu veux je peux te donner des conseils. Si tu es disposé pour qu'on se rencontre, je pourrais te donner plein de conseils. Au plaisir de te lire.

Par **youri bertomeu**, le 20/05/2012 à 11:15

C'est très gentil mais le dossier s'est soldé. En effet, en pleine période de renégociation de contrat avec les fournisseurs de téléphonie, Orange m'a fait un avoir très conséquent. Ainsi mon employé s'en sort avec un bon serment! Merci à tous pour vos conseils et n'oubliez pas de désactiver l'option données cellulaires à l'étranger. Cordialement Youri